

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2012**

### **Etaient présents**

MM. PLOT. MOREAU. Mmes GILBERT. M. ETOURMY. MM. JEUNE. ROUSSELET. Mme AUBERT. M. CERBELAUD. Mme COLLOT. M. DINALLE. Mme FOUCHEZ. MM. FROISSARD. GUILLET. LEGUE. Mme LEHAY. MM. De PANAFIEU. PINIAU. PROUST. Mmes RICHERT. THIBEAULT

### **Absents excusés et représentés :**

Mme ROINARD            un pouvoir à Mme LEHAY

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.10.2012**

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **CONSTRUCTION MAISON MEDICALE : CHOIX DU CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Une consultation a été lancée sur le portail « sarthe-marchespublics.fr » le 3 octobre 2012.

11 cabinets d'architectes ont déposé une offre.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, selon les critères imposés par le règlement de consultation, le Cabinet AMC ARCHITECTES apparaît comme le mieux disant.

A l'unanimité, le Conseil décide de confier la maîtrise d'œuvre de la maison médicale au Cabinet AMC ARCHITECTES pour un montant de 27 880 € HT et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Les crédits sont inscrits au BP 2012.

## **Mise en place assainissement collectif « Rue des Rivauderries » et mise à jour du plan de zonage d'assainissement : Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre**

Une consultation a été lancée sur le portail « sarthe-marchespublics.fr » le 5 novembre 2012.

4 cabinets ont déposé une offre.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, selon les critères imposés par le règlement de consultation, le Cabinet ARTELIA apparaît comme le mieux disant.

A l'unanimité, le Conseil décide de confier la maîtrise d'œuvre en vue de la mise en place d'un assainissement collectif d'eaux usées Rue des Rivauderries et en option, la mise à jour du zonage d'assainissement avec préparation du dossier d'enquête publique, au Cabinet ARTELIA pour un montant de :

Offre de base 13 490 € HT

Option : 1 070 € HT

et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Les crédits sont inscrits au BP 2012 du service d'assainissement.

## **CONTRAT d'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL DE LA COMMUNE : CHOIX DE L'ASSUREUR**

Afin de renouveler le contrat d'assurances risques statutaires du personnel de la Commune de PRECIGNE, une consultation a été lancée sur le portail [www.sarthe-marchespublics.fr](http://www.sarthe-marchespublics.fr) et une annonce publiée au BOAMP le 10.09.2012. Trois offres ont été remises.

	Offre de base	Offre globale
Cabinet SOFCAP / CNP	4,67%	4,67 %
Cabinet VIGREUX / APREVA	Offre écartée	
Compagnies SMACL / ETHIAS	6,40 %	9,10 %

Après étude et analyse par le Cabinet PROTECTAS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre du cabinet SOFCAP/ Compagnie CNP portant sur les garanties décès, accident du travail et maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité et maladie ordinaire, avec franchise de 15 jours, au taux de 4.67 % ; durée du contrat 4 années à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

## **TARIFS ANNEE 2013**

Les tarifs suivants sont actualisés de 2% : concessions cimetière, droits de place, location grand barnum, location foyer communal, location salle de sports, publicité agenda municipal pour 2014, camping, piscine, jetons bascule publique, régie jetons et carte magnétique salle de sports, participation pour assainissement collectif.

Les tarifs photocopies, columbarium, recettes bibliothèque municipale sont inchangés ; suppression du tarif fourniture pour travaux privés de voirie.

Tous ces tarifs seront mis en ligne [sur le site précigne.fr](#)

En ce qui concerne le tarif location de la salle des fêtes, une étude est demandée sur le coût de fonctionnement de la salle notamment les frais de chauffage ; il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 : rémunérations des agents recenseurs**

Le recensement de la population se déroulera sur notre commune du **17 JANVIER au 16 FEVRIER 2013 inclus.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter 5 agents recenseurs et à fixer leur rémunération en fonction des éléments suivants :

- **part fixe :**

- 42 € par demi-journée de formation
- 252 € pour la période de relevé d'adresses

- **par variable, en fonction du nombre de bulletins :**

- \* 1.68 € par feuille de logement
- \* 0.84 € par bulletin individuel
- \* 0.84 € par dossier d'adresse collective
- \* 0.84 € par fiche de logement non enquêté

- **indemnités kilométriques**

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2013.

## **DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
	<b>Article 6332</b> Cotisations versées au FNAL	<b>250 €</b>
	<b>Article 6336</b> Cotisations au CNFPT	<b>380 €</b>
	<b>Article 64111</b> Rémunération principale (personnel titulaire)	<b>22 000 €</b>
	<b>Article 64131</b> Rémunération (personnel non titulaire)	<b>17 000 €</b>
	<b>64168</b> autres emplois d'insertion	<b>- 10 000 €</b>
	<b>6451</b> cotisations à l'Urssaf	<b>- 2 000 €</b>
	<b>6453</b> cotisations Caisses de retraite	<b>2 000 €</b>
	<b>6454</b> cotisations à Pôle Emploi	<b>1 100 €</b>
	<b>6455</b> cotisations assurances du personnel	<b>900 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>31 630 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES		
	<b>Article 6419</b> Remboursements sur rémunérations	<b>31 630 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>31 630 €</b>

## **Formation BAFA de Mme PICHON Ghislaine**

Afin de répondre aux exigences de la réglementation applicable à l'encadrement de notre garderie péri scolaire et de disposer, en cas de besoin, parmi notre personnel communal, d'agents diplômés BAFA ; Mme PICHON Ghislaine, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, est d'accord de suivre la formation nécessaire à l'obtention de ce diplôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la Commune prenne en charge le coût des différents stages afférents à cette formation ainsi que les frais d'hébergement et les indemnités kilométriques.

## **HEURES COMPLEMENTAIRES DE Mme GAINARD Claudia**

Madame GAINARD Claudia, adjoint administratif principal à temps non complet, a effectué au cours de l'année 2012 , 7 heures 30 minutes d'heures complémentaires (réunions pour le CMJ et le calendrier des fêtes). Le Conseil Municipal, (1 abstention) autorise le Maire à effectuer le règlement de ces heures à Mme GAINARD.

## **VENTE DU CAMION RENAULT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le véhicule camion Renault immatriculé 6525 VJ 72. Il fixe le prix de vente maximum à 4 000 €. Des annonces seront publiées sur un site d'enchères dédié aux collectivités.

## **PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant la possibilité pour les Communes et les Etablissements Publics Locaux, en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire prévoyance et santé de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation,

Le Conseil Municipal, par 18 voix « pour » et 2 « abstentions » (M. JEUNE s'est retiré) propose de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, sur la base d'un montant mensuel brut de participation pour un agent à temps complet, de 6.50 €, sous réserve de l'avis du comité technique départemental.

## **CENTRE MEDICO-SOCIAL BASILE MOREAU : subvention pour travaux de restructuration**

Il est donné connaissance au Conseil Municipal de la demande d'aide financière mise à la charge de la Commune par le Conseil Général de la Sarthe, pour payer les travaux de restructuration du Centre médico-social Basile Moreau (CMSBM). Avant de prendre une décision, des démarches seront faites près de la Communauté de Communes, entre autres.

## **MARCHE HEBDOMADAIRE**

Un tour de table est fait. La majorité des conseillers est pour laisser le choix de l'emplacement aux commerçants locaux et forains. Il suggère d'organiser une réunion avec les commerçants.

Gilles ROUSSELET, Monique FOUQUENET, Damien DINALLE, François CERBELAUD, Yves PINIAU et Francis PLOT prendront part à celle-ci.

## **CIRCULATION ET STATIONNEMENT DU CENTRE BOURG**

Après un tour de table, il ressort que la majorité des conseillers est pour la mise en place d'une zone bleue de 30 minutes dans le centre bourg ; les contrôles pourraient être faits par une personne extérieure habilitée.

Pour la circulation, les stationnements, les parkings, refaire le point et mettre en place la signalisation adéquate si cela n'est pas encore fait.

## **ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE**

Aucun gros investissement pour cette année

## **PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE**

Ce dossier est reporté au prochain Conseil Municipal.

## **FUSION DES SIAEP DE LA MARTINIERE ET DE BAZOUGES SUR LE LOIR ET LA COMMUNE DE PRECIGNE**

La cabinet IRH a présenté son étude financière. La Commune demande à M. le Préfet d'accorder un délai supplémentaire avant de prendre une décision.

## **PPRT D'ALSETEX**

M. le Préfet a accordé un délai supplémentaire de 6 mois.

## **EMPLACEMENT DES MANEGES POUR CARNAVAL**

Cette année, le parking de l'Abbé Chevallier est proposé

## **COLLECTE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE**

192 Kilos ont été collectés, soit 30% de moins qu'en 2011.

## **REPAS DES ANCIENS**

Dimanche 16 décembre au restaurant « Le Petit Précigné ».

## **DATES REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

14 décembre 2012 à 20 h 15 (sous réserve)

25 janvier 2013 à **20 h**

1<sup>er</sup> mars 2013 à **20 h**

29 mars 2013 à **20 h**